

DEPARTEMENT DE LA MAYENNE	<u>VILLE de M A Y E N N E</u>	
ARRONDISSEMENT DE MAYENNE	<u>EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL</u>	
Conseillers en exercice	33	
Conseillers présents ou représentés	30	L'an deux mille vingt-cinq, le 28 janvier, Mme FOURNIER, 1 ^{ère} adjointe, en l'absence de M. LE SCORNET, Maire, a convoqué les membres du Conseil Municipal pour le mardi 4 février, au 10, rue de Verdun – salle du Conseil Municipal à 19 h 15.
Contre	0	
Pour	30	
Abstention	0	
Quorum	17	

Séance du 4 février 2025

Assistaient à la séance :

Mme FOURNIER, M. PAILLASSE, Mme LEFOULON, M. TALOIS, Mmes DESBOIS, LEROUX, M. MARIOTON, Adjoint ; Mme COLLET, M. NICOUX, Mme LEBOURDAIS, MM. GUEREAULT, DELENTE, Mme ES SAYEH, M. BONNET, Mmes RONDEAU, THEVARD, M. AMOUSSOU TOSSOU, Mme ROMAGNE, M. MOTTAIS, Mme ROUYERE, M. FAUCON, Mme ANGOT, M. CHOUZY conseillers municipaux.

Excusés :

M. LE SCORNET donne pouvoir à Mme FOURNIER
M. REBOURS donne pouvoir à M. DELENTE
Mme SAULNIER donne pouvoir à Mme ES SAYEH
M. BESSIN donne pouvoir à M. MARIOTON
M. CREUSIER donne pouvoir à M. PAILLASSE
M. TRIDON donne pouvoir à Mme ROUYERE
M. BREHIN donne pouvoir à M. FAUCON

M. BAILLAU, Mmes DEGUARA, JONES.

Mme ROMAGNE a été désignée secrétaire de séance.

1 - Finances - Exercice 2025 - Subvention de fonctionnement au Centre Communal d'Action Sociale – Avance sur subvention 2025

M. TALOIS expose :

L'adoption du budget primitif 2025 est programmée le 3 avril prochain.

Afin de ne pas mettre en difficulté financière le CCAS, il est proposé de verser dès février une avance sur la subvention à allouer en 2025 au CCAS pour un montant de 200 000 €.

Il est précisé que le montant définitif de la subvention 2025 sera déterminé avec l'adoption du budget 2025.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le versement d'une avance sur la subvention 2025 du CCAS à hauteur de 200 000 €.

A Mayenne, le 4 février 2025

La secrétaire de séance
Sophie ROMAGNE



P/o Le Maire,
Dominique FOURNIER, 1^{ère} adjointe



DEPARTEMENT DE LA MAYENNE	<u>VILLE de M A Y E N N E</u>	
ARRONDISSEMENT DE MAYENNE	<u>EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL</u>	
Conseillers en exercice	33	
Conseillers présents ou représentés	31	L'an deux mille vingt-cinq, le 28 janvier, Mme FOURNIER, 1 ^{ère} adjointe, en l'absence de M. LE SCORNET, Maire, a convoqué les membres du Conseil Municipal pour le mardi 4 février, au 10, rue de Verdun – salle du Conseil Municipal à 19 h 15.
Contre	0	
Pour	31	
Abstention	0	
Quorum	17	

Séance du 4 février 2025

Assistaient à la séance :

Mme FOURNIER, M. PAILLASSE, Mme LEFOULON, M. TALOIS, Mmes DESBOIS, LEROUX, M. MARIOTON, Adjoint ; Mme COLLET, M. NICOUX, Mme LEBOURDAIS, MM. GUERULT, DELENTE, Mme ES SAYEH, M. BONNET, Mmes RONDEAU, THEVARD, M. AMOUSSOU TOSSOU, Mme ROMAGNE, M. MOTTAIS, Mmes JONES, ROUYERE, M. FAUCON, Mme ANGOT, M. CHOUZY conseillers municipaux.

Excusés :

M. LE SCORNET donne pouvoir à Mme FOURNIER
M. REBOURS donne pouvoir à M. DELENTE
Mme SAULNIER donne pouvoir à Mme ES SAYEH
M. BESSIN donne pouvoir à M. MARIOTON
M. CREUSIER donne pouvoir à M. PAILLASSE
M. TRIDON donne pouvoir à Mme ROUYERE
M. BREHIN donne pouvoir à M. FAUCON

M. BAILLAU, Mme DEGUARA.

Mme ROMAGNE a été désignée secrétaire de séance.

2 - Finances - Exercice budgétaire 2025 – Budget Principal - Autorisation budgétaire spéciale – Ouverture anticipée de crédits

M. TALOIS expose :

Le budget primitif 2025 de la Ville sera proposé au vote le jeudi 3 avril prochain.

En application de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (3^{ème} alinéa et suivants), le Maire peut sur autorisation de son Conseil Municipal, avant le vote du budget primitif, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Une ouverture de crédits anticipés à hauteur de 82 696, 40 € a été votée en conseil municipal du 9 janvier 2025.

Dans la mesure où nous allons devoir engager des dépenses complémentaires concernant les travaux au centre technique municipal de la ville ainsi que pour les travaux de démolition du hall des expositions, il vous est proposé d'ouvrir par anticipation une partie du crédit de paiement 2025 de 901 200 € TTC en supplément des 82 696, 40 € votés le 9 janvier dernier.

Considérant l'article L1612-1 du CGCT cité ci-dessus, il est proposé d'ouvrir par anticipation un crédit de 901 200 € comme suit :

AFFECTATION DES CRÉDITS		Dépenses	
Chapitre	Nature		Montant TTC
23	2313	Réalisation de travaux au centre technique municipal	769 200 ,00 €
23	2313	Travaux de démolition avant reconstruction – Hall des expositions de la ville	132 000, 00 €
TOTAL			901 200, 00 €

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- autorise le Maire à mandater les dépenses d'investissement et de fonctionnement dans les conditions prévues par l'article 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et dans la limite des crédits précisés ci-dessus jusqu'au vote du budget primitif du budget principal 2025.
- dit que les crédits votés seront repris au budget primitif du budget principal 2025 lors de son adoption.

A Mayenne, le 4 février 2025

La secrétaire de séance
Sophie ROMAGNE

P/o Le Maire,
Dominique FOURNIER, 1^{ère} adjointe



DEPARTEMENT DE LA MAYENNE	<u>VILLE de M A Y E N N E</u>	
ARRONDISSEMENT DE MAYENNE	<u>EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL</u>	
Conseillers en exercice	33	
Conseillers présents ou représentés	31	L'an deux mille vingt-cinq, le 28 janvier, Mme FOURNIER, 1 ^{ère} adjointe, en l'absence de M. LE SCORNET, Maire, a convoqué les membres du Conseil Municipal pour le mardi 4 février, au 10, rue de Verdun – salle du Conseil Municipal à 19 h 15.
Contre	0	
Pour	31	
Abstention	0	
Quorum	17	

Séance du 4 février 2025

Assistaient à la séance :

Mme FOURNIER, M. PAILLASSE, Mme LEFOULON, M. TALOIS, Mmes DESBOIS, LEROUX, M. MARIOTON, Adjoint ; Mme COLLET, M. NICOUX, Mme LEBOURDAIS, MM. GUERAULT, DELENTE, Mme ES SAYEH, M. BONNET, Mmes RONDEAU, THEVARD, M. AMOUSSOU TOSSOU, Mme ROMAGNE, M. MOTTAIS, Mmes JONES, ROUYERE, M. FAUCON, Mme ANGOT, M. CHOUZY conseillers municipaux.

Excusés :

M. LE SCORNET donne pouvoir à Mme FOURNIER
M. REBOURS donne pouvoir à M. DELENTE
Mme SAULNIER donne pouvoir à Mme ES SAYEH
M. BESSIN donne pouvoir à M. MARIOTON
M. CREUSIER donne pouvoir à M. PAILLASSE
M. TRIDON donne pouvoir à Mme ROUYERE
M. BREHIN donne pouvoir à M. FAUCON

M. BAILLAU, Mme DEGUARA.

Mme ROMAGNE a été désignée secrétaire de séance.

3 – Salle polyvalente et SAS – Tarifs de location au 1^{er} janvier 2025

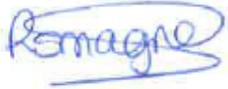
M. TALOIS expose :

Lors de la délibération prise le 12 décembre 2024, il avait été oublié de préciser les tarifs de location de la salle polyvalente et du SAS pour les comités d'entreprise et les entreprises.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide les tarifs à appliquer pour la location de la salle polyvalente et du SAS à compter du 4 février 2025.

A Mayenne, le 4 février 2025

La secrétaire de séance
Sophie ROMAGNE



P/o Le Maire,
Dominique FOURNIER, 1^{ère} adjointe



LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE, DU SAS, & DU HALL DES EXPOSITIONS

SALLE PO ET SAS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
053-215301474-20250204-CM04022025_03-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/02/2025
Publication : 06/02/2025

NATURE	Tarifs au 01.01.2020	Tarifs au 01.01.2021	Tarifs au 01.01.2022	Tarifs au 01.01.2023	Tarifs au 01.01.2024	Tarifs au 01.01.2025		
	TTC en € arrondis	DEL	TTC en € arrondis	Evolution 2024/2025				
SALLE POLYVALENTE								
Tarif général Forfait de base y compris le bar, la scène, la cuisine, la sono, + le chauffage suivant consommation en m³ relevé par compteur	1 083,00	1 083,00	1 100,00	1 177,00	1 200,00	-	1 236,00	3,00 %
Tarif pour les associations loi 1901 gratuité pour 2 réservations								
3ème réservation (1/3 du tarif de base) + chauffage suivant consommation	361,00	361,00	370,00	396,00	400,00	-	412,00	3,00 %
Tarif comités d'entreprises et entreprises (1/3 du tarif de base) + chauffage suivant consommation	361,00	361,00	370,00	396,00	400,00	-	412,00	3,00 %
SAS								
Tarif général Mayenne Salle y compris la cuisine sans le chauffage 1/2 tarif pour la ou les journées suivantes	260,00	260,00	264,00	282,00	288,00	-	298,00	3,47 %
Tarif 1/2 journée	130,00	130,00	132,00	141,00	144,00	-	149,00	3,47 %
Chauffage forfait	130,00	130,00	132,00	141,00	144,00	-	149,00	3,47 %
Chauffage forfait	58,00	58,00	59,00	63,00	65,00	-	67,00	3,08 %
Tarif général hors Mayenne Salle y compris la cuisine sans le chauffage 1/2 tarif pour la ou les journées suivantes	380,00	380,00	388,00	415,00	420,00	-	432,00	2,86 %
Tarif 1/2 journée	190,00	190,00	194,00	207,50	210,00	-	216,00	2,86 %
Chauffage forfait	190,00	190,00	194,00	207,50	210,00	-	216,00	2,86 %
Chauffage forfait	58,00	58,00	59,00	63,00	65,00	-	67,00	3,08 %
Tarif pour les associations loi 1901 gratuité pour 2 réservations								
3ème réservation (1/3 du tarif de base) + chauffage	87,00	87,00	88,00	94,00	98,00	-	101,00	3,06 %
Tarif comités d'entreprises et entreprises (1/3 du tarif de base) + chauffage	87,00	87,00	88,00	94,00	98,00	-	101,00	3,06 %
Intervention des services techniques - tarif à l'heure				32,00	33,00		34,00	3,03 %

DEPARTEMENT DE LA MAYENNE	<u>VILLE de M A Y E N N E</u>	
ARRONDISSEMENT DE MAYENNE	<u>EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL</u>	
Conseillers en exercice	33	
Conseillers présents ou représentés	31	L'an deux mille vingt-cinq, le 28 janvier, Mme FOURNIER, 1 ^{ère} adjointe, en l'absence de M. LE SCORNET, Maire, a convoqué les membres du Conseil Municipal pour le mardi 4 février, au 10, rue de Verdun – salle du Conseil Municipal à 19 h 15.
Contre	0	
Pour	31	
Abstention	0	
Quorum	17	

Séance du 4 février 2025

Assistaient à la séance :

Mme FOURNIER, M. PAILLASSE, Mme LEFOULON, M. TALOIS, Mmes DESBOIS, LEROUX, M. MARIOTON, Adjoint ; Mme COLLET, M. NICOUX, Mme LEBOURDAIS, MM. GUERULT, DELENTE, Mme ES SAYEH, M. BONNET, Mmes RONDEAU, THEVARD, M. AMOUSSOU TOSSOU, Mme ROMAGNE, M. MOTTAIS, Mmes JONES, ROUYERE, M. FAUCON, Mme ANGOT, M. CHOUZY conseillers municipaux.

Excusés :

M. LE SCORNET donne pouvoir à Mme FOURNIER
M. REBOURS donne pouvoir à M. DELENTE
Mme SAULNIER donne pouvoir à Mme ES SAYEH
M. BESSIN donne pouvoir à M. MARIOTON
M. CREUSIER donne pouvoir à M. PAILLASSE
M. TRIDON donne pouvoir à Mme ROUYERE
M. BREHIN donne pouvoir à M. FAUCON

M. BAILLAU, Mme DEGUARA.

Mme ROMAGNE a été désignée secrétaire de séance.

4 - Schéma Directeur Aménagement Lumière (SDAL)

M. MARIOTON expose :

Lors du conseil municipal du 17 décembre 2020, la ville de Mayenne a validé son schéma directeur Aménagement Lumière. Il convient de le mettre à jour.

Ainsi, Le Schéma Directeur d'Aménagement Lumière de la ville de Mayenne se décompose désormais en 3 zones distinctes en termes d'allumage / d'extinction (confère carte régime d'éclairage) :

Zone verte (selon les niveaux d'éclairage à atteindre définis en fonction de la typologie des voies) :

- 100 % de la puissance d'éclairage de la tombée de la nuit jusqu'à 22H00.
- Puis 20 % de la puissance d'éclairage de 22H00 à 6H00.
- 100 % de la puissance d'éclairage de 6H00 jusqu'au lever du jour.

Zone bleue (selon les niveaux d'éclairage à atteindre définis en fonction de la typologie des voies) :

- o 100 % de la puissance d'éclairage de la tombée de la nuit jusqu'à 22H00.
- o Puis 20 % de la puissance d'éclairage de 22H00 à 00H00.
- o Puis coupure de 00H00 à 6H00.
- o 100 % de la puissance d'éclairage de 6H00 jusqu'au lever du jour.

Zone saumonée (trame noire) :

- o 100 % de la puissance d'éclairage de la tombée de la nuit jusqu'à 20H00.
- o Puis coupure à 20H00.

			Profils Horaires à programmer						
	Niveau d'éclairage (lux)	Température de Couleur (K)							
Hyper-centre / Site à forte activité événementielle	20	3000	100%						
Carrefours importants	20		100%						
Voies principales à fort trafic / Centre-ville	15		20%						
Zones d'activités / Voies étroites centre-ville	12		20%						
Abords des écoles / Site particuliers	15		20%						
Voie Verte Bd. Mendès France	5	2200	100%						
Voies de desserte zones résidentielles / Voies secondaires centre-ville	10	2700	100%						
Voies résidentielles	7		20% 0% 100%						
Coulée verte / Plan d'eau	5	2200	100% 0%						

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la mise à jour du Schéma Directeur d'Aménagement Lumière de la ville de Mayenne comme proposé ci-dessus.

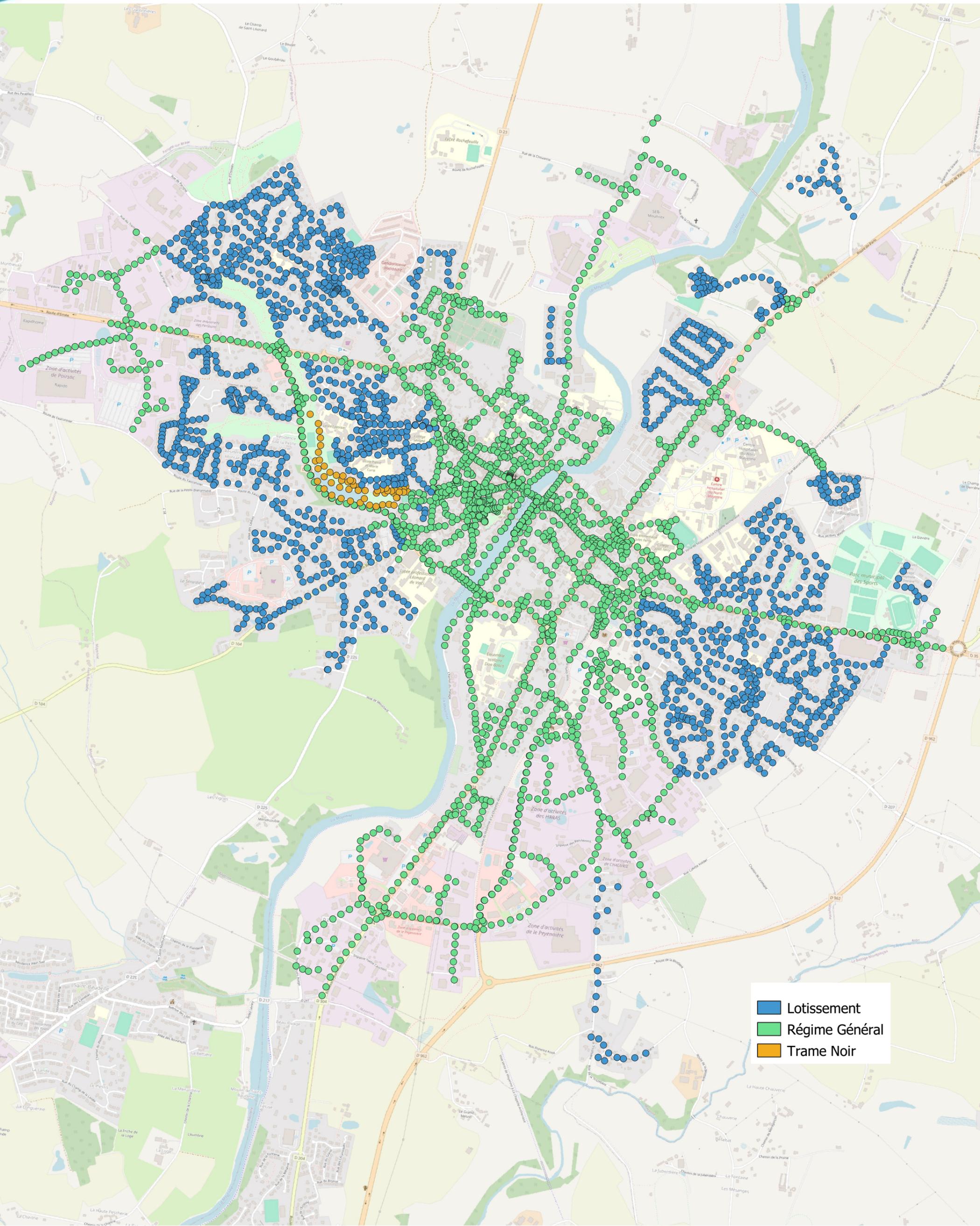
A Mayenne, le 4 février 2025

La secrétaire de séance
Sophie ROMAGNE

P/o Le Maire,
Dominique FOURNIER, 1^{ère} adjointe



Régime
Horaire
Pts Lum



- Lotissement
- Régime Général
- Trame Noir